



ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER
www.francealzheimer.org

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

*Date de clôture de réception des lettres
d'intention en sciences médicales*

7 avril 2008

Avec le soutien de la Fondation de France

Association France Alzheimer

Maladie d'Alzheimer et Maladies Apparentées

Appel à projets 2008 (AAP 2008)
Subventions Equipe Sciences Médicales

Date limite d'envoi des lettres d'intention :
lundi 07 avril 2008

Date limite d'envoi des dossiers complets :
vendredi 30 mai 2008

Mots clés :

Maladie d'Alzheimer, maladies apparentées, diagnostic précoce, marqueurs, cascade pathologique, mort neuronale, neuro-protection, prévention, thérapie, vieillissement



**ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER**
www.francealzheimer.org

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

*Date de clôture de réception des lettres
d'intention en sciences médicales*

7 avril 2008

Les dossiers d'intention sont à envoyer sous forme électronique et sous forme papier (impression de la version électronique originale et signé) avant **le 7 avril 2008** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse :

Union nationale des associations France Alzheimer

AAP 2008

21, bd Montmartre

75002 Paris

Il est vivement conseillé d'envoyer votre dossier en recommandé accusé de réception.

Pour toute information concernant l'appel à projet (AAP) : AAP@francealzheimer.org

Il est recommandé aux candidats de lire attentivement le présent document et le règlement relatif aux modalités d'attribution des financements avant de déposer un dossier.

Il est également important de vérifier que les conditions d'éligibilité sont remplies.

Afin d'éviter tout problème lié à la messagerie, il est vivement conseillé de ne pas attendre la date limite d'envoi pour soumettre le dossier par voie électronique.



**ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER**
www.francealzheimer.org

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

*Date de clôture de réception des lettres
d'intention en sciences médicales*

7 avril 2008

SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets	4
2. Caractéristiques générales des projets équipes.....	5
3. Critères d'éligibilité	5
4. Critères d'évaluation	6
5. Procédure de sélection	6
6. Dispositions relatives au financement.....	7
7. Calendrier.....	7
8. Modalités de soumission du formulaire d'intention.....	8
9. Sélection finale des projets.....	8



ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER
www.francealzheimer.org

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

*Date de clôture de réception des lettres
d'intention en sciences médicales*

7 avril 2008

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées touchent des centaines de milliers de personnes en France. L'Union nationale des associations Alzheimer, seule association nationale reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer, soutient les familles et les malades, informe l'opinion et les pouvoirs publics, contribue à la recherche et forme les bénévoles et les professionnels de santé. Présente dans toute la France à travers son réseau d'associations départementales, elle compte 150 000 adhérents et donateurs.

Dès 1985, alors que peu de monde s'intéressait à la recherche sur la Maladie d'Alzheimer, l'Association France Alzheimer attribuait son premier financement dans ce domaine. Aujourd'hui, elle continue à jouer un rôle important pour développer la recherche médicale et améliorer les connaissances sur cette maladie. Son expertise a été reconnue par la Fondation de France qui a choisi l'année dernière et cette année de soutenir des projets de recherche sélectionnés par le Conseil scientifique de l'association.

France Alzheimer alloue des sommes importantes à des chercheurs ou à des équipes. En 2007, ce soutien financier, comprenant la recherche *en sciences médicales et en sciences humaines*, s'est élevé à 834 800 euros, soit une augmentation de 31 % par rapport à l'année 2006.

En 2007, la maladie a été déclarée Grande cause nationale. Les demandes de financements que nous avons reçues étaient particulièrement nombreuses et de qualité. 21 projets ont été sélectionnés dans des domaines aussi variés que l'étude des mécanismes biochimiques de la maladie, sa détection précoce ou les possibilités de la prévenir. Ces subventions, qui ont été remises par la présidente Madame Arlette Meyrieux, le 11 décembre 2007 lors de la journée « Rencontres Alzheimer » organisée par l'association, confirment l'intérêt toujours plus grand que l'association porte à la recherche. Au total, 5 équipes et 11 jeunes chercheurs ont été soutenus en 2007 par l'association dans le cadre de l'appel à projet en *sciences médicales*.

France Alzheimer a par ailleurs poursuivi, en coopération avec des associations se consacrant aux autres affections neurodégénératives, la mise en place d'une banque de tissus neurologiques dont pourra bénéficier l'ensemble des chercheurs.

Le souhait de France Alzheimer est bien sûr l'accélération et l'aboutissement de la recherche pour mettre en place au plus tôt des thérapies, qu'elles soient médicamenteuses ou non-médicamenteuses, et ainsi permettre aux malades et à leurs familles d'affronter ce terrible problème médico-social.

Pour 2008, l'association France Alzheimer, toujours en partenariat avec la Fondation de France, a choisi de soutenir en force des équipes de recherche françaises sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées en attribuant 3 subventions de 200 000 €. Les thématiques concernées sont identiques à celles de l'année dernière : les modèles animaux, la physiopathologie de la maladie d'Alzheimer, et les marqueurs diagnostiques et pronostiques.

2. Caractéristiques générales des projets équipes

En 2008, l'association France Alzheimer finance des projets équipes. Les projets pourront émaner d'équipes d'organismes de recherche dans les axes thématiques définis précédemment. Le terme « équipes » pourra regrouper soit une équipe individuelle ou bien des équipes en partenariat (réunissant de 1 à 4 partenaires) et devra inclure le financement d'un doctorant. L'aide accordée dépendra des besoins justifiés et pourra aller jusqu'à 200 000 € sur une période de 24 mois en deux attributions.

Comme en 2007, 3 axes thématiques ont été définis par le conseil scientifique :

- Modèles animaux
- Physiopathologie de la maladie d'Alzheimer
- Marqueurs diagnostiques et pronostiques

Les demandes de financements pourront inclure l'achat de moyens matériels (fonctionnement, équipement) et aussi permettre le recrutement de personnel sous contrat à durée déterminée (CDD).

Le conseil scientifique sera très attentif aux qualités scientifiques et méthodologiques des différentes méthodes envisagées et de leur adéquation avec les objectifs proposés. Il sera également attentif à l'insertion du doctorant dans le projet.

3. Critères d'éligibilité

Vous trouverez ci-dessous les critères d'éligibilité pour l'AAP2008 des subventions Equipes Sciences Médicales :

- Les dossiers sous **format électronique** et sous **format papier** doivent être soumis dans les délais, au format demandé, **être strictement identiques** et complet. Les dossiers qui ne respecteront pas ces critères seront considérés comme non-éligibles et ne pourront pas être examinés. De plus, les candidats n'ayant pas respecté ces critères ne seront pas obligatoirement informés par écrit de cette décision
- Le projet doit entrer dans le champ de l'appel à projet et être de qualité scientifique suffisante
- La recherche doit être menée dans un laboratoire établi en France
- La durée du projet doit être de 24 à 36 mois
- Le projet peut être mené par une équipe individuelle ou bien en partenariat avec d'autres équipes (4 maximum)
- L'équipe coordinatrice et le coordonnateur du projet doivent appartenir à un organisme de recherche public
- Les partenaires peuvent appartenir soit à un organisme de recherche soit à une entreprise



- Le coordinateur du projet doit être impliqué au moins à 30% de son temps dans le projet
- Le projet doit comprendre le financement d'un doctorant qui devra être impliqué à 100% dans le projet déposé
- Le coordonnateur et l'équipe coordinatrice ne doivent pas avoir déjà reçu un financement équipes France Alzheimer dans les deux dernières années

4. Critères d'évaluation

Les projets seront examinés selon les critères suivants :

- Pertinence du projet vis-à-vis de l'AAP
- Qualités scientifiques et techniques : caractère novateur et innovant, avancées technologiques
- Qualité du projet présenté : les hypothèses de travail, les expériences et les résultats déjà obtenus, faisabilité scientifique, méthodologie, structuration du projet...
- Qualité du dossier d'intention présenté : publications du coordonnateur, de l'équipe et des équipes partenaires
- Adéquation du projet : déroulement dans le temps et planification des étapes, justification de l'aide demandée (financement et budget)
- Qualité du partenariat pour les subventions projets équipes à multipartenaires
- Articulation du travail du doctorant dans le projet

5. Procédure de sélection

La sélection des projets se déroule en **deux phases** :

1. présélection des projets sur formulaire d'intention
2. sélection des lauréats à partir d'un dossier de candidature complet demandés aux porteurs de projets présélectionnés

Les principales étapes de la procédure de sélection sont les suivantes :

- Réception des lettres d'intention **le 7 avril 2008**
- Examen de l'éligibilité des lettres d'intention
- Présélection par le conseil scientifique de France Alzheimer
- Contact avec les équipes présélectionnées pour l'envoi du dossier complet avant le **30 mai 2008**
- Evaluation des dossiers présélectionnés par un collège d'experts extérieurs
- Réception des évaluations
- Sélection des projets par le conseil scientifique et validation par le conseil d'administration de France Alzheimer
- Etablissement de la liste des projets sélectionnés (ainsi qu'une liste complémentaire)
- Envoi de la notification d'attribution aux lauréats
- Remise symbolique des attributions lors des journées Rencontres Alzheimer le 17 décembre 2008



**ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER**
www.francealzheimer.org

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

*Date de clôture de réception des lettres
d'intention en sciences médicales*

7 avril 2008

Les comités :

Collège d'experts : il est constitué de chercheurs travaillant dans les thématiques de l'appel à projets désignés par le conseil scientifique et par le conseil d'administration de l'association. Chaque dossier sera examiné par trois experts. Il a comme mission d'évaluer les dossiers et de les répartir dans trois catégories : A (soutenu), B (discutable), C (rejeté) Chaque expert remplira une fiche d'évaluation, rédigera un commentaire général et notera les dossiers qui seront ensuite classés.

Le conseil scientifique : il est constitué de chercheurs actifs dans le domaine de la recherche contre la maladie d'Alzheimer. Il est en étroite relation avec l'Association pour mettre en place les appels à projets. Il est également sollicité pour des états des lieux et pour des communications scientifiques. Après classement des notes des dossiers expertisés par le collège d'experts, le conseil scientifique analysera à son tour les dossiers présélectionnés. Il établira par la suite une liste des projets retenus ainsi qu'une liste complémentaire.

Les membres de ces différents comités devront respecter la charte de déontologie, qu'ils auront signé au préalable, notamment les dispositions liées à la confidentialité et aux conflits d'intérêts.

6. Dispositions relatives au financement

Le financement attribué par l'association France Alzheimer sera versé sous forme d'une allocation selon les dispositions de la convention signée entre France Alzheimer et le coordonnateur de projet (signature de la convention sous 2 mois après la journée Rencontres Alzheimer). L'attribution s'effectuera en 2 fois : 100 000 € par an sur 2 ans. Le 2^{ème} versement sera remis après réception d'un premier rapport d'activité.

Seules les recherches menées en France pourront être financées. Il est à noter qu'il sera demandé à la fin de chaque année financée un rapport d'activité du projet afin de pouvoir suivre les recherches menées.

7. Calendrier

Ouverture appel à projets	29-février
Date limite de dépôt de lettre d'intention	07-avril
Contact avec les équipes présélectionnées	30-avril
Retour des dossiers complets	30-mai
Évaluation des candidatures	Juin-Septembre
Sélection des lauréats	Septembre/Octobre
Journée de remise des prix	17-décembre

7 avril 2008

8. Modalités de soumission du formulaire d'intention

Le formulaire d'intention, téléchargeable sur le site Internet de l'association, contient plusieurs parties à remplir obligatoirement (en times new roman, caractère 11) :

- Page de présentation
- Données concernant le coordonnateur et son équipe
- Le projet de recherche en 3500 caractères tout compris, et sans photo
- Données concernant les équipes partenaires et le budget du projet
- La déclaration du coordonnateur à signer
- Une annexe : CV du coordonnateur

Ce formulaire d'intention devra être envoyé sous deux formats :

- 1 dossier « **papier** » contenant deux exemplaires du formulaire : un original signé et relié, ainsi qu'une copie non reliée, à envoyer par courrier postal en recommandé avec accusé de réception
- 1 dossier « **électronique** », comportant 1 seul fichier word ou pdf.

Les demandes se feront uniquement par l'envoi simultané d'un formulaire d'intention par mail et par voie postale. **ATTENTION : Le dossier papier et le dossier électronique devront être strictement identiques. Nous vous demandons d'imprimer la version électronique et de la signer. Tout dossier de candidature incomplet, non-identique entre les 2 formats, reçu après le 7 avril 2008 ou ne respectant pas les modalités de soumission, sera rejeté.**

La date limite de retour des dossiers est **le 7 avril 2008** par voie électronique et par voie postale (**cachet de la poste faisant foi**) à l'adresse ci-dessous :

*Union nationale des associations France Alzheimer - AAP 2008
21, bd Montmartre
75002 Paris*

Après réception des deux documents (électronique et papier), un accusé de réception sous forme électronique sera envoyé au porteur de projet.

Contact : AAP@francealzheimer.org - 01 42 97 52 41.

9. Sélection finale des projets

Les candidats présélectionnés devront remplir un dossier plus complet présentant le projet en détail sur 10 pages. Le dossier type à remplir sera disponible au téléchargement sur le site Internet de l'association, www.francealzheimer.org, à partir de début avril. Il devra parvenir à l'Association France Alzheimer avant le **30 mai 2008** avant minuit, selon les **mêmes modalités que la lettre d'intention** : une version papier et une version électronique devront être envoyées. Les détails de cette soumission seront présentés dans le dossier complet à remplir. Les lauréats seront sélectionnés en septembre par le jury composé de membres du conseil scientifique et des membres du CA de l'association. La cérémonie de remise symbolique des prix aura lieu le 17 décembre 2008.